

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2023-115

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

En raison de la fête des voisins du 2 juin 2023 organisée Roye Drève à Wormhout et afin de garantir la sécurité des riverains,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : la circulation sera interdite dans les rues suivantes le vendredi 2 juin 2023 de 18h à 24h environ :

- Rue des Joubarbes ;
- Rue des Coquelicots ;

**ARTICLE 2** : une signalisation sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera affiché et adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

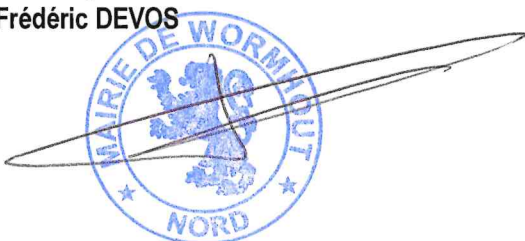
Fait à WORMHOUT, le 15 mai 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 15/05/2023  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS



Département :  
NORD

Commune :  
WORMHOUT

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 15/05/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC de DUNKERQUE  
Service Départemental des Impôts  
Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU  
59140  
59140 DUNKERQUE  
tél. 03.28.22.67.29 -fax  
sdf.nord.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

